

## **Compte- rendu de l'atelier n° 1 – Session 2 du 23 mai 2022**

### **Une dynamique pour des nouveaux échanges économiques**

Monsieur Chartier remercie les membres de leur présence, et tient à préciser que sur 90 membres invités 28 membres se sont excusés et 11 ont répondu présents. Il signale que les convocations sont envoyées à tous les membres et ces derniers peuvent venir aux ateliers même s'ils ne s'étaient pas inscrits au départ.

Les ateliers sont ouverts à tous les membres.

Il excuse Mme Pauliat, Présidente du Conseil de développement, de son absence ce jour pour des raisons professionnelles.

Cet atelier est consacré au développement économique et aussi au PLUi. Il remercie le DGA du pôle de développement économique, M. Mehdi HAMMOUCHE ainsi que le Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière, M. Christophe MATHIEU.

M. Hammouche propose de partir du Projet de territoire qui est la feuille de route jusqu'en 2030 avec les fiches actions (cf fiches jointes) qui se présentent toutes de la même manière.

Il y en a 17 pour le pôle économique, et à noter 2 fils rouges : l'emploi et l'entrepreneuriat et un point de vigilance à prendre en considération, la tension sur le foncier en particulier le foncier économique pour toute demande d'entreprise.

M. Hammouche reprend les fiches actions liées au développement économique :

- Fiche 1 : *créer un pôle d'accompagnement à la création d'entreprise* → construction de 1 ou 2 bâtiments qui vont participer au cycle de vie des entreprises technologiques. Le 1<sup>er</sup> bâtiment se composera de 6 cellules locatives et le 2<sup>ème</sup> de 4. L'idée est que l'entreprise reste 4 ans sur la Coupole et ensuite bascule sur le 1<sup>er</sup> bâtiment pendant 4 ans et sur le second, 2 à 4 ans de plus car au bout de 10 ou 12 ans, l'entreprise sera dans la capacité d'acquérir des locaux.
- Fiche 2 : améliorer le dispositif d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises → beaucoup de TPE étant peu numérisé, l'idée est d'accompagner financièrement les TPE de 1 à -10 salariés. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dispositif est reconduit et élargi à l'agriculture.
- Fiche 6 : aménager par pôles les zones d'activités du territoire → donner de la cohérence à nos réseaux / Vertu en terme d'emploi.
- Fiche 8 : rénover la coupole d'Ester et animer son écosystème → projet très important et financièrement lourd : modernisation des espaces intérieurs (bornes d'accueil, wifi plus importante...)

Une question est posée pour savoir s'il y aura des espaces plus ouverts.

Il est précisé que certains aménagements ne pourront pas avoir lieu, compte-tenu du fait que le bâtiment est classé, mais que le coworking pourra s'y développer. Le bâtiment sera rénové dans la limite de ce qui est possible architecturalement et financièrement d'où l'intérêt de la construction des 2 autres bâtiments.

- Fiche 9 : amplifier la dynamique collective de l'écosystème économique → réflexion sur l'écologie industrielle. Le pôle économique accompagne cette dynamique collective. L'idée est d'avoir une convention interconsulaire.
- Fiche 10 : accompagner la digitalisation des entreprises et créer un centre de ressources en cybersécurité → avoir des « start up » / définir l'offre généraliste / Cyber quantique / données santé → travailler en lien avec l'Université.
- Fiche 12 : soutenir les grands projets en lien avec l'innovation → rayonnement européen
- Fiche 14 : accompagner le développement de la filière bois sur le territoire → recrutement d'un agent en 2023 pour travailler sur cette thématique.
- Fiche 15 : Développer les liens avec l'Université et le soutien à l'innovation appliquée à l'entreprise → convention qui va être votée cette année, avec des programmes d'actions annuels.
- Fiche 16 : Accompagner les entreprises et leurs performances → lancement du dispositif « Champion du territoire ». Donner les moyens de mettre en place l'hypercroissance.
- Fiche 17 : Limoges Métropole territoire en transition hydrique → optimisation process eau / gestion des eaux usées / gestion des eaux pluviales. A savoir que sur Limoges, il y a une eau de très grande qualité.
- Fiche 39 : Mettre en œuvre le Plan alimentaire territorial n° 2.
- Fiche 40 : Moderniser l'abattoir → meilleur suivi et respect de l'animal / meilleure utilisation des déchets / création d'emploi. Limoges Métropole a le plus grand abattoir public de France.
- Fiche 47 : Développer la communication et le marketing économique → nuance entre la communication institutionnelle et la communication d'attractivité.
- Fiche 50 a et b : Développer l'offre et les structures relais touristiques : a) l'offre – b) les structures → penser autrement pour un circuit d'un week-end ou d'une semaine. Proposer des offres. Avoir des relais à travers des bornes touristiques afin de savoir ce qui se passe le week-end et idem pour l'été. Ces bornes seront orientées sur le site de l'Office de Tourisme.
- Fiche 51 : Faire rayonner le territoire et lui donner les outils d'une communication d'influence → faire parler de Limoges / trouver des relais, des partenaires.

M. Chartier indique qu'il était important de faire ce point vaste et précis de la situation. Le conseil de développement est là pour faire descendre les informations et en faire remonter.

Pour un membre, il est capital de faire rayonner Limoges.

Il pourrait être envisagé une rencontre sur l'Innovation qui s'ouvrirait sur l'Aquitaine : voir un grand projet comme ça, ferait parler de Limoges.

Il faut peut-être créer un événement qui montre, qu'à Limoges, il se passe des choses liées au futur, c'est important d'organiser une telle manifestation.

Afin de passer l'information, il faut la mettre sur les réseaux sociaux car les 1<sup>er</sup> ambassadeurs, ce sont les habitants. Mais il faut penser aussi à une autre forme d'information car la population à Limoges est vieillissante.

Il est précisé qu'il faudrait apporter des preuves pour consolider l'image de l'excellence de l'innovation. Il faut du concret.

Le Vice-président CA de l'université de Limoges, précise que l'innovation est mise au cœur du projet de l'Université, que les jeunes sont formés mais qu'ensuite il faudrait les garder sur le territoire, (il existe un potentiel économique local mais il faudrait aussi attirer les étudiants d'ailleurs).

La représentante de l'Union Régionale CFDT Nouvelle Aquitaine va adresser une liste des syndicats au secrétariat du Conseil de développement pour transmission à M. Hammouche afin d'organiser une rencontre.

Un membre souhaiterait la construction d'une cartographie dans toutes les filières (savoir qui travaille avec qui).

M. Christophe Mathieu poursuit la réunion sur la partie PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui deviendra le document d'urbanisme de référence pour toutes les communes de l'EPCI.

Ce document cadre de construction du territoire métropolitain permet de traduire des orientations d'aménagement déclinées dans le "Projet de Territoire LMCU". La compétence des documents d'urbanisme portée par l'EPCI permet de faire du PLUi un outil stratégique et cohérent au service d'un territoire plus vaste.

La mise en oeuvre de ce document est une obligation réglementaire.

Le PLUI sera une traduction géographique des intentions du projet de territoire, par toute une série d'outils au service de la stratégie foncière et de l'opérationnalité des projets (emplacements réservés, périmètres d'orientations d'aménagement, zonages spécifiques, et conditions de constructibilité (traitant notamment de la densité).

C'est un travail à construire avec l'ensemble des 20 communes, à commencer par une connaissance partagée de notre territoire actuel, pour nous projeter sur des choix d'aménagement. Il faut raisonner en termes de bassin de vie (cycle long de connaissance).

Début Mai se sont déroulés 2 jours de travail avec les maires des 20 communes par la mise en place de 4 ateliers thématiques :

- Atelier 1 : Environnement/patrimoines paysager et bâti
- Atelier 2 : la question de la densité
- Atelier 3 : Réflexion sur l'étalement urbain et son coût
- Atelier 4 : Développement économique du territoire /équipements de proximité

Ces ateliers seront suivis d'interventions d'experts et de visite de site afin de permettre aux élus d'appréhender et de partager les enjeux qui guideront la construction du document d'urbanisme.

Le PLUi devra ainsi traduire à l'échelle du périmètre de l'EPCI la superposition des stratégies thématiques de Limoges Métropole (habitat, transport, économie...), en les déclinant de manière cohérente au niveau des communes.

L'élaboration du PLUi doit durer 5 à 6 ans, pour un document disposant d'une durée de vie entre 10 et 15 ans.

Le PLUi va impliquer une phase de diagnostic d'une durée de 3 ans environ.

Afin de développer le territoire, il est également nécessaire de structurer une stratégie foncière. Celle-ci prendra appui sur le PLUi par une traduction selon plusieurs entrées (Emplacements réservés, Zones d'Aménagement Différés, ...).

Selon la nature des projets, cette stratégie foncière se déclinera en plusieurs temps :

- un temps court pour des projets à construire/aménager rapidement
- un temps à moyen terme ou long terme d'acquisition foncière pour assurer un aménagement progressif et la constitution des réserves.

En effet, le temps court d'aménagement foncier sollicite des outils coercitifs (dont la préemption) quand l'acquisition amiable n'est pas possible. Mais il ne peut seul structurer l'aménagement du territoire métropolitain. La constitution de réserves foncières doit permettre de structurer l'aménagement de notre territoire à long terme, tout en assurant la préservation de ses qualités environnementales.

Pour se faire, cela implique un enjeu fixé comme cadre : celui d'identifier les secteurs les plus favorables (dessertes voirie, réseaux adaptés, desserte TC, et renforcement du principe de polarités thématiques...), et leurs qualités environnementales pour concevoir des aménagements intégrés et préservant aux mieux l'image de notre territoire.